



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 1<sup>er</sup> décembre. — On lit dans le *Globe* du 30 novembre :

Une combinaison hors de nature et peu patriotique des orangistes et les hommes du mouvement belges, une opposition en partie heureuse à l'adresse en réponse au discours du roi, a mis les ministres dans la nécessité d'offrir leur démission au roi Léopold. Si elle sera acceptée ou non, c'est une autre affaire, car, comme ce qui se passe ici, la nouvelle alliance se compose de matériaux tellement hétérogènes qu'elle ne peut faire aucun usage possible de sa victoire, ni former une administration pour succéder à celle qu'elle veut éloigner. De cette façon le grand résultat qu'elle a obtenu c'est d'accroître les embarras de position dans un moment où tous les cœurs, tous les esprits devraient se réunir pour amener une fin prompte et à un état de chose aussi difficile. L'aveugle absurdité de ces parleurs (the blind absurdity of these jargonists) est un effet admirable: ils font tout ce qu'ils peuvent pour occuper aussitôt le territoire qui appartient et doit appartenir à la Hollande, sans qu'il puisse être au pouvoir de qui que ce soit de dire que dans les circonstances, cela soit désirable.

Il est l'esprit de la faction; elle hasarde tout pour atteindre un objet favorable à ses desseins intéressés, quel qu'il soit, qui s'ensuive pour les intérêts du pays. Le fait est qu'il se trouve parmi ces discoureurs des gens stupéfiés qui arrivent et d'autres qui veulent la guerre générale. Le roi Léopold gardera-t-il ses ministres? dissoudra-t-il les Chambres? c'est ce qui est encore douteux. Un lettre de Bruxelles dit que toute l'affaire se terminera au *brunswick*, et que le roi peut garder le cabinet actuel inconvénient. Au pis aller, tout cela ne changera rien au seul des mouvements, une seule des transactions qui ont été concertés entre la Grande-Bretagne et la Hollande.

On pense que le bombardement de la citadelle d'Anvers a commencé le 28, jour fixé pour le commencement des hostilités. Tous les partis sont maintenant convaincus que la Hollande n'a aucune envie d'aider la Hollande à la conserver, et que le roi Guillaume a compté sur le succès de ses efforts pour exciter des troubles parmi les Belges, nous prévoyant qu'il sera trompé aussi dans cette attente. Il est peu probable qu'avec 60 000 Français devant Anvers, il ne résulte de cette chose que des paroles de la coalition inconséquence des orangistes et des hommes du mouvement contre le roi Léopold.

En fait, à la vérité, plus que temps de mettre fin aux querelles et aux jalousies de ces deux états, comparativement insignifiants qui sont si long-temps parvenus à tenir les puissances de l'Europe en une position incertaine, laquelle fournit aux uns et aux autres, même malgré elles, des armées immenses, qui coûtent des frais auxquels les peuples ont de la peine à suffire. Espérons qu'avant que la quinzaine soit passée, cette question sera arrangée, et que les Hollandais et les Belges se livreront tranquillement à leur industrie.

Le correspondant du *Times* annonce que la position et le bombardement étaient fixés à (vendredi.)

Une conduite absurde et inconsidérée de la chambre des députés est bien dépeinte dans cette lettre. Ces hommes stupides ne peuvent, à ce qu'il semble, administrer dans leur propre sein, et le roi même ne peut nommer un cabinet qui soit aussi fort que celui qui s'est retiré. Le résultat probable sera dans la rentrée de l'ancien ministère, et peut être même par le moyen d'une coalition de la même chambre qui a provoqué sa retraite. En vérité, les vœux du parti absolutiste et des alliances du mouvement ont partout la même influence, et produisent à peu près le même résultat. C'est-à-dire, qu'elles ne parviennent qu'à causer des embarras et à retarder des actes salutaires, sans avoir la faculté de rien produire pour remplacer ce qui est écarté.

Le même jeu ou à peu près, se joue entre les deux extrêmes et de l'opposition en Angleterre, en Hollande, en France et en Belgique, et les fruits que ces coalitions procurent. Sur une petite échelle la folie récente de la Belgique est un exemple du sort qui les attend toutes. Elles causent quelquefois des délais et faire du mal, mais c'est là où leur capacité patriotique

aboutit. Quant à l'absurdité belge, elle est au suprême degré inconséquence et n'influera sur aucune résolution. La politique d'intervention qui a été adoptée, ne tendait pas à servir exclusivement la Belgique, à obtenir de la popularité chez les Belges, mais à assurer le maintien de la paix européenne, et nous sommes certains qu'elle aura du succès.

## FRANCE.

Paris, le 3 décembre. — Il y a eu hier une réunion diplomatique chez l'ambassadeur d'Angleterre. Les ministres de Russie, d'Autriche et de Prusse y ont assisté. Si nous sommes bien informés, M. le comte Pozzo di Borgo aurait donné communication à ses collègues des nouvelles instructions de sa cour, instructions rédigées dans un sens tout pacifique et dans lesquelles le cabinet de St Pétersbourg, en déclarant combien il désire la paix générale, annoncerait qu'il va faire de nouvelles tentatives auprès du gouvernement hollandais pour amener un arrangement amiable.

On a remarqué qu'après cette conférence, M. d'Appony s'est rendu immédiatement chez M. le ministre des affaires étrangères.

— On remarque beaucoup de mouvement aujourd'hui dans nos ministères, et il y a aussi quelque agitation dans les esprits de tous ceux qui s'occupent de politique. L'événement qu'on attendait avec tant d'impatience a eu son commencement d'exécution. Le siège de la citadelle d'Anvers a commencé.

— La plus grande activité continue de régner au ministère de la guerre. Dès 6 heures du matin M. le ministre a réuni tous les directeurs.

Le bruit circule de la formation d'un nouveau corps d'armée dont les principales divisions seraient à Lyon, Besançon et Draguignan.

Plusieurs marchés ont déjà été passés, à ce qu'on assure, pour les approvisionnements de ce corps d'armée.

— Deux officiers supérieurs appartenant au cabinet particulier de M. le président du conseil sont partis la nuit dernière pour le quartier-général de l'armée du Nord.

— Il est question d'augmenter d'un bataillon nos régiments de ligne. Ces bataillons seraient formés de volontaires, d'hommes rappelés et des nouveaux contingents à mettre en activité.

On repartirait dans la garde nationale mobile ces bataillons, qui formeraient la première réserve de nos armées. Cette mesure ne serait que la mise à exécution du projet élaboré par le maréchal Gouvion-St. Cyr sur les vétérans de la réserve.

— Des ordres viennent d'être donnés au bureau du personnel de la guerre, de désigner deux ingénieurs pour être envoyés dans le département de la Moselle et y examiner l'état des fortifications.

— M. le général Sémélé, député, a reçu le commandement d'un corps de réserve sur la Meuse.

— On lit dans le *Temps* :

« C'est le 30 novembre que les hostilités ont commencé sous les murs d'Anvers. Le général Chasé, sommé de rendre la citadelle, a répondu par des coups de canon. Pour prévenir une collision du côté de la ville, les postes occupés par les troupes belges ont été remis aux soldats français. Du côté de la campagne, la tranchée est poussée avec activité. L'enthousiasme militaire est à son comble dans notre jeune armée. On s'attend à une diversion du prince d'Orange, et l'armée est impatiente d'effacer le désastre de Waterloo. »

« Maintenant le drapeau tricolore est engagé, il faut qu'il triomphe. La gloire de nos soldats ne nous

trouvera jamais indifférents, et tous nos vœux sont pour le succès de l'expédition. Mais la gloire n'est pas le seul intérêt de la France, il y a le sang de ses enfants, ses trésors, sa prospérité, son avenir, dont les ministres sont aussi responsables, et dont l'opinion publique leur demandera un compte sévère. »

« La France, comme l'a dit le maréchal Soult, à la tribune, est préparée à tout événement. Un corps de réserve se réunit sur la Meuse; les gardes nationales des départements du nord-est sont armées, exercées, pleines d'ardeur, et fourniraient d'utiles auxiliaires à l'armée de ligne. On presse les travaux d'armement de nos places fortes, et la mise au complet des bataillons. »

« De part et d'autre on se dispose donc à la guerre et il est évident que l'expédition d'Anvers peut entraîner une conflagration générale. »

— Le 3<sup>e</sup> de ligne en garnison à Paris vient d'être désigné par le ministre de la guerre pour faire partie de l'armée du Nord. Il attend l'ordre du départ; on croit qu'il se mettra en route demain ou après demain. Ceci semblerait indiquer qu'on ne croit pas que le siège de la citadelle d'Anvers soit terminé en quelques jours, puisqu'on envoie de nouvelles troupes qui ne pourront arriver avant huit ou dix jours à l'armée du nord.

— Les Polonais présents à Paris ont célébré le 29 novembre l'anniversaire de la révolution de Pologne. Dans la matinée, l'illustre président du gouvernement national, le prince Czartorysky et ses compatriotes se sont rendus dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, et y ont assisté au service divin célébré par un ministre du culte de Pologne; l'autel se trouvait à côté du monument funèbre du roi polonais Jean Casimir, décédé à Paris. C'est dans la résidence occupée par ce même prince après son abdication, et située dans la rue de l'Abbaye, que les Polonais se sont rassemblés le soir dans une salle ornée d'étendards polonais, lithuaniens et américains, ainsi que des portraits de Sobieski, de Kosciusko et d'autres guerriers qui ont illustré la Pologne. Le général Lafayette, portant l'uniforme de garde nationale de Varsovie, a présidé cette réunion; après Lafayette, les généraux Dwernicki et Ostrowski, M. Lelewel et autres ont prononcé des discours, on a entendu aussi des vers de MM. Lemercier et Lemaître; tous les assistants, parmi lesquels nous avons remarqué des dames de Pologne, de Paris et de Londres, n'ont cessé de témoigner la plus vive sympathie pour la cause polonaise.

— Il paraît que la police fait des recherches pour s'emparer du duc Charles de Brunswick, que l'on croit en France. De son côté, l'Autriche poursuit sa demande en interdiction du duc Charles, afin d'assurer ainsi civilement le droit de succession du prince régnant actuel.

— Sur la proposition de M. Parquin, le conseil de discipline a nommé une commission chargée de réunir les matériaux nécessaires à la rédaction d'un projet de loi sur l'exercice de la profession d'avocat. Cette commission est composée de messieurs Archambault, Gairal, Lami, Caubert, Hennequin, Dupin jeune et Mollet.

— On nous écrit de Bordeaux, 28 novembre, « Le séjour de la duchesse de Berry à Blaye jette l'inquiétude dans le département. Tous nos environs se pleurent de carlistes. Marseille et Nîmes sont sur un volcan. Le ministère le sait et le redoute; car les troupes arrivent; mais viendront-elles assez tôt? »

— On nous écrit de diverses localités des départements du Nord et de l'Est que les gardes nationaux

ont demandé que les exercices fussent repris; au moyen de collectes faites spontanément, des armes ont été fournies à des gardes nationaux qui n'en avaient pas encore reçu.

M. d'Argout est infatigable. Le *Moniteur* contient ce matin un compte-rendu au roi par M. le ministre du commerce et des travaux publics sur l'exécution des lois du 22 mars 1831 et 19 avril 1832, relatives aux gardes nationales sédentaires et mobiles.

Ce compte-rendu occupe 27 colonnes du journal officiel. Il en résulte que le résultat définitif des travaux de recensement présente le chiffre de 5,729,052, qui est l'expression exacte de l'effectif qui a servi de base aux deux contrôles ordinaires et de réserve d'où seraient tirés, au besoin, les corps détachés appelés au service de guerre.

Il est essentiel de remarquer que ce chiffre atteindrait 6 millions, si l'organisation de la garde nationale n'était pas suspendue dans diverses communes des 10 départements de l'Ouest.

Le total des citoyens mobilisables est de 1,945,899, qui se décompose de la manière suivante :

	Veufs sans enfans.	4,019
	Citoyens remplacés à l'armée.	55,157
De 20 à 30 ans	Mariés sans enfans.	156,096
	Les soutiens de fam. (art. 15 de loi)	106,541
	Les mariés avec enfans.	393,053
De 20 à 35 ans.	Célibataires.	4,231,033
		1,945,899

M. d'Argout fait observer qu'on doit ajouter au nombre de 1,231,033 célibataires les 55,157 citoyens remplacés à l'armée qui pour la plupart sont aussi célibataires.

Cet aperçu de la force nationale est fort important dans les circonstances actuelles en considérant les ressources immenses de la France pour le cas d'une guerre, et surtout s'il s'agissait d'une guerre d'invasion pour nous ramener la branche aînée des Bourbons; chacun a foi dans l'avenir et avec une semblable pépinière de soldats le gouvernement français peut parler haut à l'étranger et dicter les conditions de la paix générale.

## BELGIQUE.

### ARMÉE D'OBSERVATION. — État-major général.

Au quartier-général, à Anvers, 4 décembre.

#### 1<sup>er</sup> Bulletin du siège de la citadelle.

(4 décembre, à 3 heures.)

Pendant la nuit du 3 au 4 et pendant la matinée du 4, les diverses batteries qui n'étaient pas armées ont reçu leurs pièces.

A 11 heures et 20 minutes, le signal de commencer le feu a été donné au centre des travaux d'attaque; immédiatement toutes les batteries ont été démasquées. Les pièces placées au fort Montebello, et qui sont servies par des canonnières françaises; ont fait feu contre la citadelle.

La forteresse riposte avec lenteur: à 3 heures, aucun projectile n'avait encore été lancé sur la ville. Cependant toutes les précautions sont prises; les canonnières belges sont à leurs pièces, prêts à riposter avec vigueur aux attaques qui seraient dirigées de la citadelle contre la place.

La flotte hollandaise n'a fait aucun mouvement.

Le lieutenant-colonel sous chef d'état-major,

Signé, *Chapelier*.

(*Moniteur belge*, partie officielle.)

#### Cinquième journée du siège.

Anvers, le 4 décembre.

Ce matin l'aspect de la ville est triste. Les maisons sont toutes fermées, les rues désertes, quelques femmes çà et là sur les portes. On avait supposé que le feu des batteries françaises commencerait à huit heures; il en est neuf et l'on s'étonne du silence des assiégeans et des assiégés. Ce silence n'est interrompu que par quelques coups de canon de la citadelle à intervalles irréguliers. On sait à n'en pas douter que la batterie établie par les Français à la lanette Montebello tirera sur la citadelle; cette circonstance augmente l'anxiété de la ville.

Aux portes de la ville on voit un grand nombre d'habitans qui la quittent, on laisse sortir tous ceux qui le désirent, mais personne ne peut

plus rentrer; excepté toutefois les habitans de la campagne apportant des approvisionnemens. L'ordre de ne pas laisser rentrer, dont on ne s'explique pas bien le motif, cause quelque mécontentement.

Le général Desprez reste dans la ville prêt à donner les ordres que les circonstances exigeront  
Berchem, 4 décembre.

La nuit a été tranquille. La citadelle a continué à envoyer quelques boulets et jeter quelques obus qui en général ont fait peu de mal.

Hier soir, le bruit que la feu de nos batteries s'ouvrirait ce matin, s'était répandu dans toute l'armée avec la promptitude de l'éclair. Cette nouvelle avait fait oublier la fatigue des jours précédens.

Mais il fallait que l'artillerie armât pendant la nuit ses dernières batteries. Ces braves soldats l'ont fait, mais pour cela il a fallu un prodige. Les chemins défoncés, tout-à-fait impraticables malgré la quantité des fascines qu'on y a jetées, rendaient impossible le transport des pièces. A l'instant la résolution fut prise, sans hésitation, de couper la tranchée et de conduire les seize pièces qui restaient à placer, par un chemin qui borde les glacis de la citadelle. On pouvait espérer que les Hollandais ne croyant pas à tant d'audace, ne verraient pas; et en tout cas, s'ils voyaient, c'était quelques hommes perdus. Ce hardi projet a été exécuté avec autant de courage que de bonheur.

Les factionnaires de la citadelle ont vu, et à l'instant un nombre de boulets et de balles furent envoyés, quelques hommes et quelques chevaux tués et blessés, mais les pièces étaient passées, et trois heures après, les batteries 7 et 8 (c'étaient les dernières) étaient armées. Les officiers d'artillerie les plus vieux rendent hommage à ceux de leurs camarades qui ont ainsi couronné les travaux du siège. Il faut dire ici que les difficultés incroyables que la saison et la nature du terrain ont présentées à l'artillerie et au génie, rendront le siège de la citadelle mémorable, et ajouteront à l'illustration des hommes de mérite qui appartiennent à ces deux corps.

Comme je vous l'ai dit, quatre-vingt-sept pièces de canon vont bientôt se faire entendre. Demain, 44 mortiers seront placés. Ainsi le feu du siège, dont la première explosion sera terrible, ne fera qu'aller en croissant. Les officiers d'artillerie calculent qu'en dix heures de jour chaque pièce de canon tirera cinquante et quelques coups, ce qui présente un total de plus de quatre mille cinq cents boulets qui, chaque jour, frapperont les défenses de la citadelle. Et cela indépendamment des obus et des bombes. Pour que la direction soit bonne, chaque mortier ne lance qu'une bombe par dix ou quinze minutes. C'est donc environ deux mille bombes qui doivent, quand le tir sera ajusté, tomber chaque jour dans l'intérieur de la citadelle.

A dix heures, le maréchal monte à cheval, pour se rendre à la tranchée. Le temps s'éclaircit.

A onze heures, le signal du feu sera donné.

Onze heures. — A l'instant, le maréchal, placé à la batterie du centre, n° 5, ayant à côté de lui les commandans de l'artillerie et du génie, ses aides de camp et un grand nombre d'officiers qui tous voulaient être présens, vient de donner le signal.

La batterie n° 5 a tiré le premier coup, accueilli par mille cris de *vive le roi!* répétés sur toute la ligne et à l'instant, comme un écho; toutes les autres batteries ont répondu.

C'est un admirable spectacle, le maréchal et son état-major va d'une batterie à l'autre animer les soldats par sa présence.

Chaque capitaine d'artillerie, audacieusement monté sur le parapet de sa batterie, donne à chaque pièce alternativement l'ordre de tirer, suivant de l'œil avec sang froid l'effet des boulets, et indiquant à ses hommes, plus haut ou plus bas, pour que les coups soient plus sûrs.

En un clin-d'œil, les parapets de la citadelle, qui ces jours derniers étaient couverts d'officiers, sont dégarnis; on ne voit plus personne. On peut si bien suivre le boulet que du fort Montebello, on voit la terre des parapets de la citadelle sauter chaque fois qu'un boulet atteint.

La citadelle répond, mais mollement, ses coups ne sont pas plus pressés que les jours précédens.

On remarque avec plaisir dans la tranchée, les jeunes élèves de l'école militaire belge, qui sont là pour habituer leurs oreilles au bruit terrible du canon.

A midi, la batterie n° 1, établie au fort Montebello, a démonté deux pièces de la citadelle, de *vivo!* ont constaté ces coups, et un corps de musique belge placé dans le fort accueille chaque coup adroit par une fanfare. Nous ignorons à qui nous devons la pensée de la présence de cette musique, mais c'est une heureuse idée.

On voit quelques officiers se promenant devant la parallèle comme pour servir de point de mire aux coups des assiégés.

On aperçoit toujours le maréchal avec un groupe d'officiers allant lentement et froidement d'une batterie à l'autre.

Plusieurs boulets entrent par les embrasures de nos batteries et blessent quelques hommes, mais généralement les Hollandais tirent moins juste que les jours derniers. Leurs boulets passent par dessus nos têtes.

Une heure. — Trois pièces de la citadelle sont démontées. On ne voit toujours personne sur les parapets. Plusieurs de nos boulets ont atteint la grande caserne de la citadelle, mais le feu n'y est pas encore.

A nos batteries nos soldats rivalisent de sang froid avec leurs officiers. L'ordre est de tirer lentement, d'ajuster les coups; on s'y conforme scrupuleusement.

On s'étonne de la mollesse de la défense de la citadelle.

Il y a peu d'hommes dans la tranchée; mais beaucoup dans les prolongemens dirigés en droite ligne vers la citadelle.

On dit que cette nuit l'ordre sera donné d'établir la 2<sup>e</sup> parallèle qui serait à 90 mètres environ des glacis de la citadelle.

Je ne peux vous donner des nouvelles de ce qui se passe de l'autre côté de l'Escaut, mais par là aussi on se bat, car nous voyons la fumée.

Deux heures. — Le feu continue de part et d'autre. La fumée augmente et il n'est plus possible de juger aussi bien l'effet des coups. On continuera, pendant la nuit, mais les coups seront moins pressés.

L'ordre vient d'être donné de faire rapprocher de Berchem les dépôts de fascines et gabions qui étaient éloignés.

Quatre heures. — On m'assure que le feu vient d'être mis à l'un des bâtimens de la citadelle. Si cela est, l'incendie aidé par le temps devenu sec et par le vent, ferait bientôt des ravages, et pourrait hâter le dénouement.

Le maréchal est encore à la tranchée, qu'il n'a pas quittée depuis ce matin.

ANVERS, LE 5 DÉCEMBRE.

#### On lit dans le *Phare* :

Hier, à 4 heures 1/2, l'artillerie française commença à faire un feu très-régulier; l'artillerie hollandaise n'y répondait que faiblement, plusieurs batteries étant endommagées.

Les Français lancent beaucoup de bombes sur la citadelle.

Le feu des batteries françaises a continué toute la nuit, mais seulement de manière à tenir la garnison de la citadelle en éveil.

Ce matin, elles ont repris une activité nouvelle.

Une batterie de canons-bombes placée entre le fort Saint-Laurent et le fort Montebello doit causer de grands ravages dans la forteresse. On assure qu'elle a détruit l'épaulement des batteries hollandaises et endommagé le couronnement des murs. Ces bombes sont lancées aussi sur les canonniers hollandaises.

Le feu s'est manifesté dans les bâtimens de la citadelle.

On ne répond que très-faiblement au feu des assiégeans.

Les habitans qui sont restés en ville se familiarisent avec le bruit du canon, sans crainte d'un second bombardement, persuadés qu'il ne peut avoir lieu.

Dans la nuit, les Français ont lancé un nombre considérable de bombes; les petites casernes de la citadelle ont été mises en feu.

La tranquillité la plus parfaite règne dans l'intérieur de la ville; des patrouilles la parcourent de toutes parts sans être obligées de faire aucune arrestation.

Les patriotes sont joyeux; un seul sujet les tourmente; c'est celui de ne pouvoir contribuer à la prise de la citadelle.

Depuis le matin des charriots sont employés à transporter des bombes.

Le feu n'a pas été très-suivi jusqu'à dix heures.

À 11 heures une nouvelle batterie française fait feu avec beaucoup de succès; à 11 heures et demie on est au magasin de fourrages de la citadelle; on distingue facilement les hollandais cherchant à l'échapper, ainsi qu'à rétablir les pièces de leurs batteries qui se trouvent démontées.

À midi, le feu devient très-vif du côté des français.

On remarque que les bombes lancées sur la citadelle tombent toutes au milieu de la forteresse.

Le maréchal Gérard et les princes se sont approchés ce matin de la citadelle: ils ont encouragé les travailleurs qui posent une batterie à côté du fort Montebello.

Hier, au soir, les bombes sillonnaient le ciel dans deux ou trois directions: beaucoup de monde s'était rassemblé dans les quartiers du côté de la porte de Malines d'où l'on pouvait facilement les apercevoir.

Il est 4 heures: le feu s'est déclaré sur plusieurs points de la citadelle.

— Le roi n'est pas arrivé hier en ville.

Voici l'état des dix batteries françaises tirant sur les fortifications de la citadelle:

1<sup>re</sup> batterie, fort Montebello, 6 pièces de 24, 2 obusiers; 2<sup>e</sup> batterie, 2 pièces de 16, 2 obusiers, tirant sur la face gauche du bastion n° 3 de la citadelle.

3<sup>e</sup> batterie, 4 pièces de 24, 2 obusiers, tirent sur la demi lune entre les bastions n° 3 et 4.

4<sup>e</sup> batterie, 3 pièces de 16, 2 obusiers, tirant sur la face gauche de la lunette St-Laurent.

5<sup>e</sup> batterie, 6 pièces de 24, 2 pièces de 16 et deux obusiers, tirant sur la face droite du bastion n° 5.

6<sup>e</sup> batterie, 2 pièces de 16, 2 obusiers, tirant sur la face gauche du bastion, n° 4.

7<sup>e</sup> batterie, 6 pièces de 24, 2 pièces de 16, 2 obusiers, tirant sur la même face du même bastion.

8<sup>e</sup> batterie, 3 pièces de 16, 2 obusiers; 9<sup>e</sup> batterie, 6 obusiers; 10<sup>e</sup> batterie, 8 pièces de 24, tirant sur la demi-lune entre le 4 et le 5<sup>e</sup> bastion de la citadelle.

BRUXELLES, LE 5 DÉCEMBRE.

Avant-hier, le roi a travaillé avec M. le général Dain et M. Davivier, ministre des finances.

M. a reçu successivement MM. de Mérode, de Sclayn, et sir Robert Adair, accompagné du capitaine Monday de la marine anglaise.

M. le général Goblet vient d'être nommé commandant en chef du génie belge. Il est parti pour Anvers sur sa demande afin de diriger lui-même la défense de cette place dans le cas où une agression de la citadelle donnerait occasion à l'armée belge de joindre ses efforts à ceux de l'armée française.

Hier, à huit heures et demie du matin, une neuvième compagnie d'ouvriers de l'armée française est arrivée en cette ville, elle se rend à Anvers.

Hier, à onze heures, est arrivée une batterie de six pièces de huit, qui se rend également à Anvers.

— On lit dans le *Mémorial*:

« Ce n'est pas quand les armées sont en présence, quand le canon va tirer, qu'il convient de se livrer à des discussions diplomatiques. »

« Nous empruntons ces mots aux récents débats de la chambre des députés de France; ils ne sont ni de M. Thiers, ni de M. Davergier de Hauranne, ni de tout autre orateur capable de modération; ils sont du chef de l'opposition française, de M. Odillon-Barrot.

Si un homme s'était rencontré qui eût osé donner ce conseil aux membres de notre chambre, que de voix se seraient élevées contre lui: on l'aurait accusé d'être insensible à l'honneur du pays, de sacrifier lâchement la dignité nationale à une fausse pudeur.

Nos dernières querelles parlementaires (l'expression nous paraît malheureusement trop juste), portent déjà leurs fruits à l'étranger; nous reproduisons sous la rubrique *Londres* plusieurs extraits de journaux anglais de différentes nuances. Nous sommes loin d'approuver le mauvais ton de ces articles, et de méconnaître l'exagération qu'ils respirent; mais c'est un grand malheur pour un état naissant d'être exposé même à des accusations en partie injustes et exagérées; la Belgique doit s'attacher à conserver toute sa popularité au dehors, et pour cela il aurait fallu mieux apprécier ce qu'on fait pour nous: le peuple anglais surtout qui n'a pas d'intérêt direct comme la France, et qui s'impose momentanément d'immenses sacrifices, gardera long-temps le souvenir des derniers événements. »

— La propriété de *l'Indépendant* vient d'être réunie à celle du *Mémorial belge*; en conséquence les deux journaux n'en formeront plus qu'un, et paraîtront désormais sous un titre commun, celui de l'INDÉPENDANT.

*Avis essentiel.* — A dater de demain *l'Indépendant* paraîtra le matin, et sera distribué dans Bruxelles avant 7 heures. Il sera expédié dans les provinces, par tous les moyens de transport accélérés qui sont à notre disposition.

Une seconde édition contenant toutes les nouvelles de la journée paraîtra dans la soirée, de la même manière que lorsque *l'Indépendant* n'était que journal du soir. Nous prions ceux de nos abonnés qui, soit par goût, soit par cause des distances et des moyens de transport, trouveraient avantageux de recevoir le journal du soir, d'en donner avis le plutôt possible à la nouvelle administration, rue des Paroissiens, n° 3.

Par suite de la dissolution de la société de *l'Indépendant*, la rédaction étant passée en d'autres mains, je déclare tant pour moi que pour mes collaborateurs, que nous ne sommes plus responsables des opinions qui seront dorénavant exprimées par ce journal.

Bruxelles, le 4 décembre 1832.

CH.-M. CAMPAN,

Rédacteur en chef de *l'Indépendant*.

LIÈGE, LE 6 DÉCEMBRE.

Notre gouvernement vient de contracter un marché d'urgence avec le sieur Masset de Liège pour la fourniture de 140 bêtes à cornes et de 3000 kilogr. de lard salé, pour l'approvisionnement de la citadelle de Liège. (Belge.)

— Chaque jour, des détachemens de troupes françaises, venant de Lille ou de Douai, arrivent à Tournay, et partent le lendemain, de bonne heure, pour l'armée. Ils appartiennent pour la plupart; à l'artillerie.

— Voici la composition et la position de la quatrième division de l'armée commandée par le général Daine, qui a son quartier-général à Tervueren.

1<sup>er</sup> bataillon de la garde civique de Liège, à Womersom; 3<sup>e</sup> bat. de Courtrai, à Hougard; 4<sup>e</sup> bat. d'Ypres, à Meldert; 1<sup>er</sup> bat. de Beveren, à Heverlé; 2<sup>e</sup> bat. de Bruges, à Rhode-Ste-Agathe; 3<sup>e</sup> bat. de Capryke, à Overyssehe. 1<sup>er</sup> régiment de ligne, état-major à Lovenjoul; 12<sup>e</sup> rég., à Tervueren; 7<sup>e</sup> escadron du 1<sup>er</sup> lanciers, à Comptich;

6<sup>e</sup> batterie d'artillerie, à Overyssehe; 5<sup>e</sup> compagnie de sapeurs-mineurs, à Neeryssee; 4<sup>e</sup> comp. d'ambulance, à Tervueren.

Cette division, forte aujourd'hui de 12,000 hommes, paraît devoir être augmentée du 5<sup>e</sup> de ligne, d'un régiment de grosse cavalerie et d'une batterie d'artillerie.

— Le général de Wauthier, accompagné de ses deux aides-de-camp, est arrivé avant-hier soir à Gand, pour faire l'inspection de l'infanterie.

— On écrit de Francfort:

« Une ordonnance en date du 21 novembre, rappelle en service actif la réserve de 3<sup>e</sup> classe (les jeunes gens de 21 à 25 ans), qui depuis 1821 avait été mise hors d'activité. »

— D'après un tableau statistique publié en France par le ministère du commerce, sur 32,000 boutiques que renferme Paris, 28,500 sont louées, 3,000 sont vacantes, 500 nouvelles se sont ouvertes récemment. Sur 18,000 ouvriers logés en garni (indépendamment des ouvriers domiciliés dans leur chambre, ou à la fabrique, ce qui prouve qu'ils sont occupés), 17,000 travaillent: un millier seulement est aujourd'hui sans ouvrage; mais chaque jour amoindrit ce chiffre, dont la comparaison avec celui de 1830, atteste une amélioration, toujours croissante.

— Depuis la fondation des sociétés de tempérance en Suède, la consommation du café a été tellement forte, que l'importation du café à Stockholm s'est accrue depuis janvier jusqu'en août d'un million et demi.

(Correspondance particulière.)

Anvers, 5 décembre; 3 heures après-midi.

Les actionnaires du théâtre des variétés voyant qu'un grand nombre d'amateurs se présentaient pour jouir du spectacle d'un bombardement, ont résolu d'exploiter la curiosité publique. On donne 50 cents pour trois heures de jour et 75 cents pour 4 heures de nuit. Ceux qui n'ont pas 50 cents à donner se placent sur les ramparts tout à côté de la batterie du fort Montebello.

Quand les bombes françaises tombaient hier dans l'Escaut, le peuple rassemblé au port murmurait et maudissait la maladresse des tireurs. Il ignorait que ces bombes étaient lancées dans la direction des canonnières qui sont derrière la citadelle; il y en a même une qui a été fort endommagée. Une frégate a même pris le parti de quitter cette position et de descendre à une demi lieue de là.

J'ai dit ces jours derniers que les canonnières belges prendraient part à l'attaque de la citadelle.

La diplomatie qui se mêle de tout s'y est opposée; force a été à nos canonnières de céder leurs postes et leurs pièces aux Français.

Les Hollandais ont fait une sortie cette nuit. On a entendu la fusillade de deux à trois heures du matin.

Aujourd'hui, vers dix heures, la canonnade a recommencé plus fort qu'hier.

La batterie à côté du fort de Montebello et celle qui est sur le fort lui-même ne donnent presque plus aujourd'hui. L'officier qui les commande reste en observation.

On est déjà occupé à placer une batterie pour battre en brèche.

Les régimens qui doivent monter à l'assaut sont déjà désignés; ce sont les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> léger et les 5<sup>e</sup> et 52<sup>e</sup> de ligne.

VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence du 31 octobre 1832.

La commission fait son rapport sur les changemens apportés par les états députés au budget de la ville réglé le 13 octobre courant pour 1832.

On y a porté d'office en recette une somme de 6000 fls. pour la moitié des produits présumés de la rétribution des familles aisées et des amendes des gardes civiques (art. 60 et 61 de la loi du 31 décembre 1830).

Cette évaluation est trop élevée, suivant les faits plus connus aujourd'hui on n'avait compris cette moitié dans les budgets de cette année qu'à la somme de 3200 fls. Elle ne pourra pas même atteindre cette dernière somme puisque, depuis, le service a été réduit à une demi compagnie par nuit, au lieu d'une compagnie entière et que ledit produit doit diminuer dans la même proportion. Il ne paraît donc pas devoir se réaliser à plus de 3000 fls.

Le conseil avait porté de 600 à 700 fls. le traitement du premier inspecteur des travaux publics. Les états-députés n'ont alloué pour cet objet que 600 fls. Cependant les connaissances et l'activité de cet employé, la nature de sa tâche, les travaux multipliés justifient pleinement cette augmentation, accordée d'ailleurs dans la vue de le retenir à la régence, lorsqu'il pourrait le placer plus avantageusement ailleurs. Le conseil insiste pour qu'il soit fait un crédit suffisant.

Il a été accordé à titre de pension savoir, au sieur Mathelot, ancien employé 240 fls, et au sieur Detilleux, ci-devant agent de police 200 fls., suivant la décision du conseil du 17 juin 1831, approuvée par les états-députés le 2 juillet, même année.

Le premier, âgé de 63 ans, a trente sept années de service, et l'autre, dont l'âge est de 67 ans, en compte 17. Ils sont en disponibilité et contiennent à rendre à l'administration municipale les services que comportent leur âge et leurs capacités actuelles. De nouvelles représentations seront faites pour que les allocations des articles 116 et 117 soient portées à des sommes équivalentes auxdites pensions.

M. Defooz appelle l'attention du conseil sur l'opportunité de la réalisation de l'emprunt de 300,000 florins destinés à des travaux de nécessité ou d'utilité locale. Cette proposition est prise en considération par le conseil qui la renvoie à l'examen d'une commission.

Les bourgmestre et échevins de Verviers demandent que les vénérables de cette ville soient admises dans l'hospice de Liège, à un prix qui serait fixé de gré-à-gré. Le personnel et le mobilier de cet établissement municipal ayant été établis sur la base des besoins de la localité son service ne peut s'étendre au-delà de ces besoins. Ladite demande ne peut donc être accueillie favorablement, la commission des hospices de Liège soumet la question de savoir à partir de quelle époque la suppression du traitement de son receveur et la fixation de ses remises à 2 1/2 pour cent doivent avoir leur effet. Le conseil déclare que c'est du 10 septembre 1832, date de l'acte qui contient cette disposition.

Le conseil autorise l'admission gratuite de 4 élèves au collège de cette ville.

MM. Regnier-Poncelet et Ch. Desoer demandent qu'on leur cède de gré-à-gré une pièce de terrain située sur les Fossés, indiquée par les lettres A, G, I, K, F au plan annexé à la délibération du 7 juillet 1832, et contenant 408 mètres. Cette cession serait utile à la régularisation de l'alignement. Le conseil arrête qu'elle sera faite par adjudication publique, sous l'approbation du gouvernement.

La commission administrative de l'ancienne école d'industrie propose de remettre à la régence les 180 exemplaires qui lui restent des leçons de minéralogie par M. Davreux, sous la condition de payer 207 florins 80 cents, qui restent dus pour l'impression de cet ouvrage. Avant de prendre une détermination, le conseil demande qu'on y ajoute au profit de la ville le mobilier de ladite école, et qu'on lui mette sous les yeux un exemplaire de l'ouvrage.

Les contrevenants ne s'étant pas soumis à l'arbitrage, le conseil renvoie au ministère public trois affaires qui les concernent et qui sont relatives à la perception des taxes municipales.

Il renvoie à l'examen d'une commission la réclamation de M. Hardy et autres tendante à ce que l'impasse de la maternité soit ouverte du côté de la rue de l'université.

Le conseil juge en arbitrage cinq affaires relatives à des contraventions en matière des taxes municipales.

Le 22 mai 1832, il a été constaté chez le sieur... une vinaigrière non déclarée à l'administration des taxes municipales. Le conseil ajourne sa décision jusques à ce qu'on lui ait fait connaître l'époque à laquelle ce dernier a pris patente et qu'il se soit soumis formellement à l'arbitrage du conseil, si telle est son intention.

Il a été saisi sur des inconnus le 23 juillet 1832, quatre-vingt litrons de genièvre et treize de savon noir. Ces objets saisis sont confisqués; les frais et le droit seront imputés sur les produits de la vente.

Ensuite des observations des ministres communiquées par les états-députés le 25 septembre 1832, le conseil adopte la nouvelle offre de M. Ant. Vanderstraeten, savoir:

1° De céder au prix de trois florins le mètre une superficie totale de 870 mètres pour l'élargissement de la rue des Carmes suivant le plan annexé à la délibération du 14 juillet dernier et de celle de devant les Carmes (110 pour cette dernière);

2° D'en payer le prix (2610 florins) dans un terme de dix années avec l'intérêt à 3 p. 100.

3° D'effectuer ledit élargissement avant 1834.

4° Et de réserver au cédant les matériaux du mur de clôture à démolir.

**ETAT CIVIL DE LIÈGE du 4 décembre.**

**Naissances:** 5 garçons, 2 filles.

**Décès:** 4 garçons, 2 filles, 4 femme, savoir: Gerardine Isabelle Louise de Grumel d'Emal, âgée de 82 ans, rentière place St-Jean.

Du 5 décembre. — **Naissances:** 5 garçons, 2 filles.

**Mariages 7,** savoir: Entre Hubert Thiriart, portefaix, rue des Rewes, et Marie Anne Redoté, rue sur Meuse. — Michel Desalme, zanonnier, derrière Saint-Pholien, et Marie Catherine Carpentier, boutiquière, même rue. — Martin Mees, ébeniste, faubourg Saint-Léonard, et Marie Catherine Willem, même faubourg. — Dieudonné Demaret, serrurier, rue des Récolets, et Marie Thérèse Cailloux, rue Rouleau. — Pierre Joseph Willem, tisserand, rue Beauregard, époux divorcé de Marie Jeanne Blaise, et Jeanné Ducaine, journalière, même rue. — Hubert Bathy, tanneur, rue des Tanneurs, et Catherine Defrance, rue devant les Carmes. — Lambert Joseph Stiennon, journalier, à la Boverie, et Marie Barbe Montulet, journalière, même rue.

**Décès:** 4 hommes, savoir: Hubert Paulissen, âgé de 26 ans, ébeniste, devant la Magdelaine, célibataire.

**THEATRE ROYAL DE LIÈGE.**

Jeu di, 6 décembre, abonnement courant, 2° début de Mlle. Martin, les *Sybarites*, opéra en trois actes, suivi par la *Ferme de Bondy*, épisode de l'empire en quatre actes et 5 années.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

PIRNAY-GILON, marchand tailleur, a l'honneur d'informer le public qu'il reçoit à l'instant de Paris, les nouveaux modèles.

A VENDRE deux CHEVAUX de selle, dont un allant au cabriolet, plus un tilbury avec harnais. S'adresser rue Féronstrée, n° 592. 982

Dimanche 9 décembre courant, BAL à Fontainebleau, faubourg Ste. Marguerite. 993

A VENDRE ou LOUER la MAISON portant l'enseigne de Trois-Litres, n° 97, rue devant la Magdelaine. S'adresser à M<sup>e</sup> PARMETIER, notaire, place de la Comédie, à Liège.

Un jeune HOMME sachant le français et l'arithmétique, peut se présenter en qualité de sous-maître, rue Hors-Château, au Convent des ex-Carmes. 999

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville

HUITRES anglaises, chez ANDRIEN fils, Souverain-Pont, n. 320

POUDRE D'ALBERT, ancien médecin de la famille royale de France, mort après avoir découvert le véritable secret de conserver les dents en leur donnant une éclatante blancheur.

Cette poudre a la propriété de nettoyer les dents et empêcher que la carie ne s'y mette, et tout en les nettoyant, elle rend aux dents une blancheur étonnante, embellit les gencives et donne à la bouche une odeur agréable, il suffit de mettre une petite pincée sur la brosse humectée et s'en servir tous les deux jours pour conserver les dents dans un très bon état. C'est la seule poudre que les dentistes les plus expérimentés de la capitale ont conseillé d'employer pour la conservation des dents. Le seul secret est à Paris, chez M. Pelletier, chimiste inventeur du sulfate de Koenigse, et chez le S<sup>r</sup> J. BOULAY-RASSENFOSSE, rue Vinaye-d'Ille, n° 46, à Liège, près la place St-Paul.

Le sieur J. B.-R. a l'honneur de prévenir qu'il a établi plusieurs dépôts en cette ville, ainsi que dans les principales villes de la Belgique et à l'étranger. Il y aura des boîtes de trois prix différents, tant chez lui qu'au dépôt, selon leur grandeur, et toutes seront revêtues de son cachet pour éviter la contrefaçon. Il a l'honneur d'annoncer que sa poudre est contrefaite de plusieurs manières soit en y mettant du corail, ce qui nuit considérablement aux dents et sous le nom de poudre dentifrice et autres. 43

**VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX, libres de charges.**

Lundi, 40 décembre 1832, aux dix heures précises du matin, le notaire FRAIPONT, de Burdinne, vendra publiquement et aux enchères, chez Jacques Herman, cabaretier, à Blehen, canton d'Avennes, les pièces de terres suivantes; savoir:

1° Une de 443 perches 80 aunes (5 bonniers une verge grande 15 petites 79/100), située aux hayes de Blehen, territoire dudît lieu et appelée la Terre aux Saules, laquelle est divisée en huit lots, par des lignes séparatoires allant du levant au couchant, et qui sont composés comme suit:

		Mesure locale	
		v. g.	v. p.
Le 1 <sup>er</sup> lot, à prendre au midi ou le long du chemin de Hannut à Wareme de	43 perc. 60 aun.	40	"
Le 2 <sup>e</sup> lot, à prendre en suivant le premier et ainsi de suite, de	46 " 90	40	15 43
Le 3 <sup>e</sup> lot, de	50 " 10	41	09 81
Le 4 <sup>e</sup> lot, de	46 " 90	40	15 43
Le 5 <sup>e</sup> lot, de	56 " 72	43	00 48
Le 6 <sup>e</sup> lot, de	62 " 20	44	05 32
Le 7 <sup>e</sup> lot, de	63 " 87	44	13 02
Le 8 <sup>e</sup> lot, de	73 " 51	46	17 20

2° Une autre, située entre Villers le Peuplier, Pousset et Blehen, territoire de cette dernière commune, dite Terre au Baç de Chiens, contenant 209 perches 23 aunes (2 bonniers 8 verges) et qui est aussi divisée en quatre lots à-peu-près de même contenance.

Cette vente aura lieu à plusieurs années de crédit et à des conditions très-avantageuses.

S'adresser, pour plus amples informations, audit notaire FRAIPONT, à Burdinne, chez qui le plan desdites terres est déposé.

A VENDRE pour cause de départ, une PHARMACIE presque neuve, établie à Burdinne, canton d'Avennes. L'acquéreur pourra, s'il le trouve à propos, se fixer audit lieu, où il sera seul pour exercer.

S'adresser au notaire FRAIPONT, en son étude, audit Burdinne, avec lequel on peut traiter de gré-à-gré. 46

**PROVINCE DE LIÈGE.**

**Travaux publics. — Adjudication.**

Le 15 décembre prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des travaux de réparation et d'entretien à exécuter aux toits de divers bâtiments composant le palais épiscopal à Liège, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 1833.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication, est déposé à l'hôtel du gouvernement et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires.

Liège, le 5 décembre 1832.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit, peut se présenter au bureau de cette feuille.

Il sera procédé le 10 décembre prochain, au ministère de la guerre à Bruxelles, à L'ADJUDICATION par voie de soumission de la fourniture des DRAPS nécessaires pour le service de l'armée belge, pendant l'année 1833.

Le cahier des charges auxquelles cette adjudication aura lieu, ainsi qu'une série des échantillons, types des draps de toute espèce, dont la fourniture sera composée sont déposés à la deuxième division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra en être pris connaissance.

A Liège, le 20 novembre 1832.

Pour le gouverneur de la province, le député des états, BOUSSEMART.

**GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.**

**Demande en concession de Mines de calamine, de Plomb et de terre pyriteuse.**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 17 novembre 1832, sous le n° 1402 du répertoire particulier, les sieurs Henri Raimonl, de Ben-Ahin et Chainaye Gillard, de Huy, ont demandé la concession des mines de calamine, de plomb et de terre pyriteuse, situées sous des terrains d'une étendue superficielle de 323 bonniers 50 perches 98 aunes carrés dépendants de la commune de Ben-Ahin et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Nord, partant au village de Ben à l'endroit où il est traversé par la grande route de Namur à Huy et suivant cette grande route jusqu'à la maison du sieur Fotin, qui sert de limite aux communes de Ben et de Huy.

A l'Est, de cette maison par une longue ligne droite de 255 aunes, se terminant à l'angle Nord-Est de la chapelle Saint-Leonard.

Au Sud, prenant alors le chemin de Dauve à Huy et le continuant vers Sud-Ouest, jusqu'au ruisseau de Solière, de ce point par une ligne droite longue des 965 aunes, aboutissant au chemin de Boussale à Ben.

A l'Ouest, suivant ledit chemin de Boussale à Ben, en traversant le village de Ben, jusqu'à la grande route de Namur à Huy, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires fonciers 25 cent. par bonnier métrique et annuellement.

La députation des états de la province de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810 et de l'arrêté royal du 18 septembre 1818, et d'après la dépêche ministérielle du 11 juillet 1820. ARRÊTENT :

1° Les bourgmestres de Liège, Huy, Ben-Ahin, feront afficher pendant quatre mois consécutifs la demande en concession ci-dessus analysée.

Ils feront aussi publier cette demande chaque dimanche à l'issue de l'office, devant la porte de la maison communale et de l'église paroissiale.

2° Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du quatrième mois de publication.

Il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3° Immédiatement après l'expiration du quatrième mois de publication les autorités sus-nommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans les journaux de la province, expédié aux bourgmestres prénommés.

En Séance, à Liège, le 21 novembre 1832, présents MM. Boussemart, remplissant les fonctions de gouverneur, président; baron de Lambert, de Collard-Trouillet, Wathéry, Bellefroid, et F. N. J. Warzee, greffier des états qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme, Le greffier des états, F. N. J. Warzee.

**COMMERCE.**

**Bourse de Paris du 3 décembre.** — Rentes, 5 p. 100, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 100, jouiss. du 22 sept., 90 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 100, jouiss. du 22 juin 1830, 67 fr. 75 c. — Actions de la banque, 4667 fr. 50 c. — Certif. Falconnet, 82 fr. 25 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 3/4. — Emprunt d'Haïti, 240 fr. 0. — Emprunt romain, 78 3/8. — Emprunt belge 74 1/4.

**Bourse de Bruxelles, du 4 décembre.** — Emprunt de 10 millions, intérêt 101 0/10 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 3/4. — Emprunt de 24 millions, 73 A.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège